

**PIECES A DEMANDER AU LOCATAIRE SUITE AU
DÉCRET PARU AU J.O DU 07/11/2015**

- CARTE D'IDENTITE OU PASSEPORT OU PERMIS DE CONDUIRE (FRANÇAIS OU ETRANGER) OU DOCUMENT JUSTIFIANT DU DROIT AU SÉJOUR DU CANDIDAT (CARTE DE SEJOUR, CARTE DE RESIDENT, CARTE DE RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPEENNE)

- CONTRAT DE TRAVAIL OU DE STAGE OU UNE ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR OU EXTRAIT K BIS DATE DE MOINS DE 3 MOIS OU EXTRAIT D1 DU REGISTRE DES METIERS OU COPIE CERTIFICAT D'IDENTIFICATION DE L'INSEE OU COPIE CARTE PROFESSIONNELLE OU TOUT PIECE RECENTE ATTESTANT DE L'ACTIVITE OU CARTE D'ETUDIANT

- TROIS DERNIERES FICHES DE PAIE OU DERNIER OU AVANT-DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU NON-IMPOSITION OU JUSTIFICATIF DE VERSEMENT DES INDEMNITES DE STAGE OU LES 2 DERNIERS BILANS OU JUSTIFICATIF DE VERSEMENT DES INDEMNITES DE RETRAITE OU PENSION OU AVIS D'ATTRIBUTION DES BOURSES OU TITRE DE PROPRIETE D'UN BIEN IMMOBILIER OU JUSTIFICATIF DE REVENUS FONCIERS.....

- TROIS DERNIERES QUITTANCES DE LOYER OU ATTESTATION DU PRECEDENT BAILLEUR OU ATTESTATION D'ELECTION DE DOMICILE ETABLISSANT LE LIEN AVEC UN ORGANISME AGREE OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'HEBERGEMENT OU DERNIER AVIS DE TAXE FONCIERE

PIECES A DEMANDER AU CAUTIONNAIRE

- - POUR LES PERSONNES PHYSIQUES : CARTE D'IDENTITÉ FRANÇAISE OU ÉTRANGÈRE OU PASSEPORT FRANÇAIS OU ÉTRANGER OU PERMIS DE CONDUIRE
- POUR LES PERSONNES MORALES : EXTRAIT KBIS ORIGINAL DE MOINS DE 3 MOIS OU JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ DU REPRESENTANT DE LA PERSONNE MORALE FIGURANT SUR LE KBIS

- DERNIÈRE QUITTANCE DE LOYER OU FACTURE D'EAU, DE GAZ OU D'ÉLECTRICITÉ DE MOINS DE 3 MOIS OU ATTESTATION D'ASSURANCE LOGEMENT DE MOINS DE 3 MOIS OU DERNIER AVIS DE TAXE FONCIÈRE OU TITRE DE PROPRIÉTÉ

- CONTRAT DE TRAVAIL OU STAGE OU EXTRAIT KBIS OU EXTRAIT D1 OU COPIE DU CERTIFICAT D'IDENTIFICATION DE L'INSEE OU COPIE CARTE PROFESSIONNELLE OU TOUTE PIÈCE RÉCENTE ATTESTANT DE L'ACTIVITÉ

- DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION OU TITRE DE PROPRIÉTÉ D'UN BIEN OU TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRES OU DEUX DERNIERS BILANS OU JUSTIFICATIF DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS RETRAITES, PENSIONS... OU JUSTIFICATIF DE REVENUS FONCIERS.....